

Le choix de l'ambition

SCPI d'immobilier locatif diversifié¹ en Europe²

POURQUOI INVESTIR DANS NOTRE SCPI PAREF EVO ?

Jeune SCPI créée en 2020, PAREF Evo regroupe plus de 1 000 épargnants qui ont fait le choix de l'ambition en confiant plus de 49 millions d'euros d'épargne. PAREF Evo est le nouveau nom de la SCPI Interpierre Europe Centrale depuis le 28/06/2024.

PAREF Evo permet, en contrepartie d'un risque de perte en capital et de liquidité, de :

- Investir votre épargne sur le marché immobilier européen² ;
- Investir indirectement dans un patrimoine immobilier physique composé notamment mais non exclusivement de bureaux, de locaux d'activité, logistique, etc ;
- Disposer tous les trimestres d'un revenu potentiel non garanti ;
- Bénéficier d'un cadre fiscal spécifique pour les épargnants français, les actifs étant situés hors de France ;
- Bénéficier d'un service complet de gestion opéré par des professionnels de l'investissement immobilier et de l'épargne gérée.

PAREF Evo a obtenu le label ISR (Investissement Socialement Responsable) en janvier 2023, pour une durée de 3 ans renouvelables. La démarche ISR mise en oeuvre au sein de PAREF Evo vise à améliorer la performance extra-financière de la SCPI en intégrant des critères ESG dans sa stratégie d'investissement et de gestion des actifs du fonds.

1 - Hors immobilier résidentiel. 2 - Ainsi que Suisse et Royaume-Uni, à l'exclusion de la France.

Avertissement

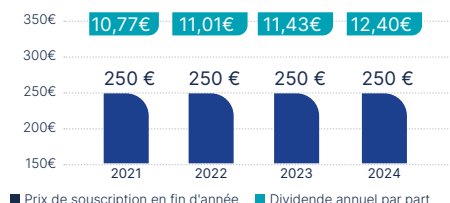
L'investissement dans cette SCPI est conçu comme un placement à long terme dans l'immobilier, avec une durée de détention recommandée d'au moins 10 ans. Il doit s'inscrire dans une stratégie de diversification patrimoniale. L'acquisition de parts de PAREF Evo comporte des risques, notamment de perte en capital, de liquidité et de durabilité. Ces risques peuvent entraîner l'absence de rendement ou une perte de valeur. Vous pouvez retrouver l'ensemble des risques de manière détaillée dans la Note d'Information et le Document d'Informations Clés disponibles sur www.paref-gestion.com. Le rachat des parts n'est pas garanti et dépend de l'existence de souscriptions correspondantes. Les performances passées ne préjugent en aucun cas des performances futures.

PERFORMANCES DE LA SCPI

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Évolution du prix de souscription et du dividende annuel



Taux d'occupation financier ³ au 30/06/2025	91,8%
Durée moyenne résiduelle des baux (WALB) ⁴ au 30/06/2025	3,7 ans

- 1. Performance globale annuelle de la SCPI :** Elle correspond à la somme du taux de distribution de l'année n et de la variation du prix de souscription, entre le 1^{er} janvier de l'année n et le 1^{er} janvier de l'année n+1, pour les SCPI à capital variable.
- 2. Taux de Distribution de la SCPI :** Il s'agit de la division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année n.
- 3. Taux d'occupation financier (TOF) :** Le TOF se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.
- 4. WALB :** Weighted Average Lease Break. Durée résiduelle moyenne des baux jusqu'aux prochaines échéances.

Documentation commerciale à caractère promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont uniquement transmises à des fins d'information et n'ont aucun caractère contractuel.

Les données chiffrées présentes sur ce flyer sont de source PAREF Gestion.

L'essentiel au 30/06/2025

Capitalisation	49,7 M€
Valeur du patrimoine	40,9 M€
Prix de souscription	250 €
Minimum de souscription	10 parts
Prix de retrait	225 €
Nombre d'associés	1 068
Nombre d'immeubles	5
Nombre de baux	14

Caractéristiques de la SCPI

Nature juridique	Société Civile de Placement Immobilier
Typologie	SCPI de rendement à capital variable
Catégorie ASPIM	SCPI à prépondérance Bureaux
Stratégie d'investissement	Diversifiée depuis le 28 juin 2024
Zone d'investissement	Europe (à l'exclusion de la France), Suisse et Royaume-Uni
Date de création	2020
Délai de jouissance	1 ^{er} jour du 6 ^e mois
Périodicité des distributions potentielles de revenus	Trimestrielle
Possibilité de démembrement	Oui
Visa AMF	SCPI n°20-10 en date du 2 juin 2020
Horizon de placement recommandé	10 ans minimum
Obtention du Label ISR	Janvier 2023
Classification SFDR	8

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque retient une hypothèse de conservation de 10 années. La catégorie de risque associée à cette SCPI est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

Exprimée en valorisation hors droits au 30/06/2025 (sur la base des expertises au 30/06/2025)



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

- La SCPI cherche à investir de manière sélective et ciblée dans l'immobilier locatif diversifié, composé notamment mais non exclusivement de bureaux, de locaux d'activité, logistique, etc., hors immobilier résidentiel.
- Elle privilégie les actifs situés dans des marchés européens à forte croissance.
- L'équipe de gestion cherche à sélectionner des actifs de qualité, répondant à des exigences strictes et proposant des perspectives de rendement élevé afin d'assurer une distribution performante.
- Afin de l'accompagner sur les marchés immobiliers visés, PAREF Gestion s'attache les services de BNP Paribas Real Estate Poland, acteur paneuropéen disposant d'une expertise dans la recherche et la gestion d'actifs immobiliers situés dans ces marchés.

Exemples d'actifs en portefeuille



Actif acquis en 2023, situé à Varsovie, loué par UL International



Actif acquis en 2022, situé à Cracovie, multi-locataires



Actif acquis en 2021, situé à Varsovie, multi-locataires

Les investissements passés ne préjugent pas des investissements futurs.

Focus sur la démarche de développement durable

Labellisée ISR, PAREF Evo poursuit l'objectif de maîtriser l'empreinte environnementale de ses actifs et d'optimiser la qualité de vie de leurs locataires.

Afin de mettre en oeuvre cette démarche, l'équipe de gestion s'appuie sur :

- l'analyse approfondie du portefeuille de la SCPI au moyen d'un suivi fin de critères environnementaux (performance énergétique, empreinte carbone)
- la prise en compte des attentes des locataires au travers de critères sociaux tels que la qualité des locaux et leur accessibilité
- une gouvernance renforcée, afin d'impliquer toutes les parties prenantes (exploitants, locataires et tissu économique local) à la gestion durable du fonds

ENDETTEMENT AU 30/06/2025

Dette bancaire	Valeur d'expertise	% dette/valeur au bilan
0 €	40,9 M€	0,0%

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Ce dernier ne constitue ni une offre ou une sollicitation, ni le fondement d'un contrat d'achat ou de vente ou de conseil en investissement. Les informations fournies sur les performances passées et les acquisitions ne sont pas un indicateur fiable des performances futures : les performances ne sont pas constantes dans le temps et la valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'évoluer. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans PAREF Evo sont décrits dans les documents réglementaires disponibles gratuitement sur le site internet de PAREF Gestion www.paref-gestion.com (Statuts, Note d'Information, Document d'Informations Clés, dernier bulletin d'information et dernier rapport annuel). Il est impératif de prendre connaissance de ces documents qui doivent être remis préalablement à la souscription.

Pourquoi choisir PAREF Gestion ?

- Plus de 30 années d'expérience multi-classes d'actifs avec l'appui d'un groupe solide et structuré.
- Des solutions d'investissement qualitatives et performantes pour donner de nouvelles perspectives à votre épargne.
- Un service de qualité pour vous accompagner au quotidien et répondre à vos ambitions patrimoniales.

2,5 MDS €
D'ACTIFS
SOUS GESTION

5
SCPI
GÉRÉES

5
PAYS EN
EUROPE¹

24 000
ASSOCIÉS

1900
BAUX

1991
CRÉATION
PAREF GESTION

1 - Pays dans lesquels sont investis nos fonds : France, Allemagne, Pays-Bas, Pologne et Italie. Données au 30/06/2025, source Groupe PAREF.

CONTACT

Pour toute question, écrivez à l'adresse email : souscriptions@paref.com
Nos équipes sont également joignables au : 01 86 90 41 10

PAREF Gestion : SA à conseil d'administration au capital de 1.658.400 euros ■ N° RCS Paris 380 373 753 ■ Agrément AMFGP-08000011 du 19-02-2008
■ Agrément AIFM du 16-07-2014 au titre de la directive 2011-61-UE.
PAREF Evo : Société Civile de Placement Immobilier à capital variable ■ Capital social statutoire : 200.000.000 euros ■ N°RCS Paris 880 615 463
■ Siège social : 153, bd Haussmann - 75008 Paris ■ Visa AMF SCPI n°20-10 en date du 2 juin 2020 ■ SCPI gérée par PAREF Gestion.

Investisseurs concernés

Cette SCPI s'adresse aux clients non professionnels et professionnels souhaitant investir indirectement dans l'immobilier locatif pour répondre à des objectifs patrimoniaux sur le long terme. Il est recommandé aux investisseurs de conserver leurs parts pendant une période d'au moins 10 ans. Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Les parts de la SCPI ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice de toute « U.S. Person ».

Principaux frais et commissions

Frais supportés directement par l'investisseur

Commission de souscription :

10 % HT du prix de souscription (prime d'émission incluse). La TVA est supportée et récupérée par la société de gestion et n'impacte donc pas l'investisseur.

Commission sur cession/mutation des parts :
75€ HT soit 90€ TTC.

Commissions payées directement par la SCPI à la société de gestion

Commission de gestion annuelle :

11 % HT soit 13,2 % TTC des produits locatifs hors taxes encaissés directement ou indirectement et des produits financiers nets encaissés.

Commission sur arbitrage des actifs immobiliers :

0,5 % HT soit 0,6 % TTC des prix de vente + 3 % HT soit 3,6 % TTC de la différence entre les prix de vente et les valeurs comptables après impôt, si positif.

Commission de suivi et pilotage de la réalisation des travaux :

1 % HT soit 1,2 % TTC maximum sur les gros travaux supérieurs à 10 000 € (HT) suivis directement par la société de gestion.